

ASSEMBLÉE NATIONALE

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1681)

AMENDEMENT

N ° AS1297

présenté par

M. Touraine, Mme Degois, M. Fugit, Mme Goulet, M. Paris, M. Pellois, M. Rudigoz,
M. Borowczyk, M. Daniel, Mme Rixain, M. Simian, Mme Blanc, M. Bouyx, M. Cormier-
Bouligeon, Mme Clapot, Mme Dufeu, Mme Brugnera et Mme Genetet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 23, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.